



PROJET DE LOI 168 : conformité

Aperçu du cours :

En vigueur depuis le 15 juin 2010, le projet de loi 168 modifie la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST) de l'Ontario en ce qui concerne le harcèlement au travail. Les employeurs de l'Ontario doivent comprendre leurs obligations en vertu de la LSST modifiée.

À qui s'adresse ce cours?

Tous les lieux de travail en Ontario doivent respecter la LSST ainsi que les nouvelles modifications. Tous les employeurs et tous les gestionnaires doivent comprendre la façon dont le projet de loi 168 touche le lieu de travail.

Objectifs du cours :

Après avoir terminé ce cours, les participants auront acquis les compétences nécessaires pour :

- Connaître les modifications apportées à la LSST par le projet de loi 168
- Définir ce que sont la violence et le harcèlement au travail
- Savoir que les employeurs doivent effectuer une évaluation des risques de violence au travail
- Savoir que les employeurs doivent élaborer et mettre en œuvre une politique sur le harcèlement au travail ainsi qu'une politique sur la violence au travail
- Décrire les éléments requis dans une politique sur le harcèlement au travail et ceux requis dans une politique sur la violence au travail, et savoir les différencier
- Savoir que les employeurs ont une responsabilité légale de fournir une formation sur les problèmes du harcèlement et de la violence au travail aux travailleurs
- Connaître les sanctions en cas de non-respect des dispositions de la LSST

Processus d'évaluation :

À la fin du module, vous devrez passer un test. Les participants qui n'obtiennent pas une note de 100 % pourront passer en revue le contenu du module autant de fois que nécessaire afin de terminer le cours. Les questions de test sont sélectionnées au hasard dans une banque de questions, ce qui rend chaque test unique.

Après avoir réussi tous les modules, vous pourrez imprimer un certificat pour vos dossiers.

Durée du cours :

Il s'agit d'un cours en ligne à rythme libre. Les participants peuvent quitter le cours en tout temps, puis le reprendre là où ils s'étaient arrêtés. La durée dépendra des connaissances préalables du participant en la matière et variera en fonction de chaque participant. En moyenne, ce cours dure entre une et deux heures.